

CONCERTATION PRIMES VARIABLES À GRDF : LA CGT COMBAT L'INJUSTICE ET L'OPACITÉ



Je souhaite recevoir
l'information CGT GRDF en
direct. Je flash le QR code et
je m'inscris.

Ce 2 avril 2024, s'est ouverte la concertation sur les primes variables à GRDF.
En introduction de la première réunion plénière, la CGT a fait la déclaration suivante :

« Nous sommes réunis pour une concertation sur les primes variables.

Avant tout, nous allons vous rappeler qu'à la CGT nous sommes opposés aux différentes primes qu'elles portent sur l'intéressement, la participation, le partage de la valeur ou encore la rémunération dite variable. **Ces primes sont ponctuelles et non intégrées au salaire et par conséquent ne comptent pas dans le calcul de nos pensions de retraite.**

Cependant si nous sommes là aujourd'hui, c'est également parce que la CGT a conscience des problématiques de pouvoir d'achat des agents et nous connaissons les attentes des salariés concernés par ces primes.

Les **primes variables** dont nous allons parler représentent un **volume de plus en plus important dans la rémunération dite globale**. C'est d'autant plus inquiétant au vu de leur caractère **opaque** indéniable :

- **Opaque** car personne ne sait sur quoi il est jugé,
- **Opaque** car personne ne connaît sa part d'atteinte d'objectif,
- **Opaque** car ces primes sont un véritable tabou dans les services (pour des métiers similaires certains les perçoivent et d'autres non),
- **Opaque** car personne ne connaît le montant auquel il aurait pu prétendre, les objectifs à atteindre n'étant jamais commentés,
- **Opaque** car ces rémunérations variables peuvent également favoriser la discrimination femme/homme comme la baisse de rémunération suite à un congé maternité par exemple.

A la lecture de votre diaporama, nous avons bien compris que nous n'étions pas là pour blablater du budget alloué aux primes variables.

Dès la première analyse, permettez-nous de vous dire que l'écart entre le budget de la RPCM et celui de la RPCC pose un réel **souci d'équité** tout comme les différentes fourchettes définies dans vos plages M3E.

De plus, lorsqu'on aborde la RCTD (Rétribution pour Charge de Travail et Déplacement), pourquoi les agents de maîtrise en sont-ils exclus ?

Enfin, en transcrivant vos pourcentages en euros, ces écarts sont encore plus marquants et nous font dire que nous avons besoin, **dans l'intérêt des agents, de voir cette concertation aboutir sur des choses bien plus cadrées, transparentes et justes.**

C'est ce que la CGT veut s'efforcer de faire avec vous. Nous espérons que vous avez les mêmes intentions en ouvrant cette concertation ».

Le décor est planté !

